

CHARTRE DE LA SALLE DU FSE

Capacité d'accueil : 20 personnes + un assistant d'éducation

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 17h00

Le règlement intérieur du collège s'applique dans la salle du foyer.

La salle du foyer est mise à la disposition des élèves du collège Jean Rostand qui se sont acquittés de la cotisation annuelle.

ACCES A LA SALLE DU FOYER

Pour pouvoir avoir accès à la salle du foyer, l'élève doit déposer son carnet de correspondance à l'entrée du foyer. Tout élève qui n'aura pas son carnet de correspondance ne pourra pas avoir accès à la salle du foyer. Le carnet de correspondance sera redonné à l'élève à la fin de l'heure.

Aucune sortie de la salle n'est autorisée pendant le créneau horaire.

RESPECT DU LOCAL

Les élèves entrant dans la salle du foyer s'engagent à en respecter le calme, la propreté, le mobilier et les jeux mis à leur disposition.

Il est interdit de mettre les pieds sur les murs, les tables et sur les fauteuils.

Il est interdit de boire ou de manger (chewing-gum, nourriture,...). L'utilisation du téléphone portable ou de tout autre appareil (exemple: Ipod) est interdite dans la salle du foyer.

Tout élève qui ne respectera pas ces conditions pourra se voir exclu temporairement du Foyer.

RESPECT DU MATERIEL

Un élève est désigné responsable du jeu ou du matériel utilisé et doit le rendre intact. En cas de dégradation volontaire, l'élève responsable peut être amené à être exclu du foyer et payer les équipements cassés.

Les élèves doivent bien prendre conscience que l'accès au local du foyer est une chance qui leur est offerte.

En cas de non-respect du local et du matériel, la salle du foyer serait fermée jusqu'à nouvel ordre.